



freie berufe  
professions libérales  
libere professioni  
professiuns libras

## Rapport annuel 2023

### I. ORGANISATIONS MEMBRES

L'Union suisse des professions libérales (USPL), organisation faîtière regroupant 16 associations professionnelles, a défendu les intérêts de quelque 120'000 membres durant l'année sous revue. Les associations membres de l'USPL sont les suivantes:

- Fédération des médecins suisses (FMH), membre depuis 1990
- Fédération Suisse des Avocats (FSA), membre depuis 1990
- Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre depuis 1990
- Fédération des Entreprises Romandes Genève (FER Genève), membre depuis 1990
- Association des Banques Privées Suisses (ABPS), membre depuis 1990
- Société suisse d'odontostomatologie (SSO), membre depuis 1990
- ChiroSuisse, Association Suisse des Chiropraticiens (ASC), membre depuis 1997
- Fédération Suisse des Notaires (FSN), membre depuis 1998
- Fédération Suisse des Psychologues (FSP), membre depuis 1998
- Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP), membre depuis 2002
- Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG), membre depuis 2006
- Fédération suisse des Ostéopathes (FSO), membre depuis 2013
- Physioswiss, membre depuis 2021
- Swiss Engineering, membre observateur depuis 2018
- Association Suisse des Techniciens en radiologie médicale (ASTRM), membre observateur depuis 2019
- Conférence des associations professionnelles suisses de logopédistes (C/APSL), membre observateur depuis 2020

### II. ORGANES

#### Comité directeur

Composition du Comité Directeur depuis l'Assemblée générale du 9 septembre 2022:

- Pirmin Bischof, Conseiller aux États, avocat et notaire, président;
- Claudia Schwalfenberg, Cheffe du service Affaires politiques de la SIA, vice-présidente
- Urs Stoffel, membre du Comité central de la FMH, vice-président;
- Franz Stämpfli, président de la FSN, membre du Comité directeur,
- Sabine Schläppi, directrice de ChiroSuisse, membre du Comité directeur;
- Patrick Dorner, directeur de l'ASG, membre du Comité directeur;
- Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO, membre du Comité directeur;
- Jan Langlo, directeur de l'ABPS, membre du Comité directeur;
- René Rall, secrétaire général de la FSA, membre du Comité directeur;
- Marianne Roth, directrice de l'ASP, membre du Comité directeur;
- Stéphanie Ruegsegger, représentante de la FER-Genève, membre du Comité directeur;
- Julien Perriard, membre du Comité directeur de la FSP, membre du Comité directeur;
- Sébastien Byrde, président de la FSO, membre du Comité directeur
- Osman Besic, directeur de PhysioSwiss, membre du Comité directeur
- Joëlle Pitteloud, représentante de la C/APSL, membre invitée
- Gregor Hubbuch, secrétaire général adjoint de Swiss Engineering, membre invité
- Karolina Dobrowolska, présidente de l'ASTRM, membre invitée

Le Comité directeur de l'USPL a siégé quatre fois au total à Berne sous la présidence de M. Pirmin Bischof. Les séances ont été essentiellement consacrées au thème prioritaire 2023 de l'USPL: les charges administratives dans les professions libérales.

### **Assemblée générale**

L'Assemblée générale de l'USPL s'est tenue le 8 septembre 2023 à l'Hôtel Bellevue Palace à Berne. Après la partie statutaire, Markus Willmann, remplaçant du chef de secteur politique PME au SECO, a fait un exposé intitulé «Le baromètre de la bureaucratie du SECO».

### **Secrétariat**

Le secrétariat a préparé les séances du Comité directeur. Il s'est également employé à organiser l'Assemblée générale.

## **III ACTIVITES**

### **6<sup>ème</sup> Journée des professions libérales**

Le 2 novembre 2023, s'est tenue à Berne la 6<sup>ème</sup> Journée des professions libérales. La manifestation, qui a vu la participation du Conseiller fédéral Guy Parmelin, a rencontré un grand succès et a fait l'objet d'une large couverture médiatique. Lors de cette journée, l'USPL a présenté l'étude «Charges administratives dans les professions libérales», réalisée par l'Institut BASS de Berne. Elle révèle que plus de la moitié des personnes exerçant une profession libérale souffre d'un excès d'obligations administratives. L'étude souligne que leur nombre a augmenté ces dernières années, à tel point que ces professions consacrent à ces tâches jusqu'à une journée entière de travail par semaine.

Force est de constater que la compétitivité des professions libérales est mise en péril par l'augmentation des exigences administratives imposées par l'État. En particulier lorsque ces dernières mobilisent des ressources disproportionnées par rapport à l'activité professionnelle en elle-même. L'augmentation des contraintes administratives met en péril la compétitivité des professionnels ou fait grimper les prix au détriment de leurs clients ou patients, voire de l'ensemble de l'économie. Outre l'inefficacité et le manque de qualité, ces charges bureaucratiques renforcent également la pénurie de personnel qualifié.

A la lumière de cette étude, l'USPL a adopté la résolution «Les professions libérales réclament moins de bureaucratie», qui repose sur quatre axes:

- **La numérisation des processus.** La numérisation offre un potentiel de réduction des tâches administratives dans tous les domaines, y compris dans les échanges d'informations avec les autorités. Cependant, il est crucial d'éviter, et particulièrement dans le cadre de l'administration, des solutions mal élaborées qui ne feraient qu'accentuer la charge administrative.
- **Simplification de la communication et de la collaboration avec les autorités et autres partenaires.** De la part des autorités, les professions libérales attendent une meilleure indication des interlocuteurs, la réduction des exigences formelles en matière de communication, ainsi qu'une meilleure coordination entre les différentes autorités impliquées.
- **Simplification des mécanismes de contrôle.** Globalement, du point de vue des autorités, les mécanismes de contrôle actuels sont lourds et parfois excessifs. L'USPL préconise l'adoption d'un système de contrôle basés sur les risques effectifs et, ainsi, la diminution des exigences formelles pour les entreprises moins exposées aux risques.

- **Standardisation des exigences.** Les exigences en matière d'échanges entre les autorités et les professions libérales doivent être plus claires et standardisées, afin de permettre une simplification du travail administratif et des échanges d'informations. Le degré de précision des éléments requis devrait correspondre à l'objectif de l'échange, sans être excessif.
- **Évaluations systématiques des conséquences des nouvelles directives.** Avant leurs introductions, l'USPL demande un examen plus approfondi des objectifs et des conséquences de nouvelles directives et réglementations. Les professionnels concernés devraient être systématiquement impliqués dans l'élaboration et l'évaluation de la pertinence, des coûts de mise en œuvre et des conséquences d'une réglementation envisagée. Des tables rondes entre les différentes parties doivent être organisées pour élaborer et mettre en œuvre des propositions d'amélioration des réglementations.

**Rencontre avec le Conseiller fédéral Albert Rösti, chef du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)**

Le 12 juin 2023, les membres du groupe de travail «Construction» ont rencontré le Conseiller fédéral Albert Rösti. L'échange avec les représentants de la SIA et de Swiss Engineering a notamment porté sur la collaboration avec le DETEC et la pénurie d'ingénieurs dans les réalisations d'infrastructures de transports.

4 janvier 2024